



APPEL A CANDIDATURES UCA^{JEDI}
“AIDES INDIVIDUELLES JEUNES CHERCHEURS”
2021

OBJET DE L'APPEL

Dans le cadre de son programme Initiative d'Excellence UCA^{JEDI} et de sa politique d'attractivité, Université Côte d'Azur lance un appel à candidature « Aides individuelles Jeunes Chercheurs » visant à favoriser le recrutement dans ses laboratoires de recherche de jeunes chercheurs et chercheuses au niveau post-doctoral.

Cet appel doit permettre à de jeunes scientifiques de haut niveau d'intégrer pour 12 mois, renouvelable une fois, un laboratoire d'Université Côte d'Azur, avec pour objectif explicite et contractuel :

- * de permettre au post-doctorant ou à la post-doctorante de préparer une candidature au concours CR d'un EPST en positionnant le laboratoire d'accueil d'Université Côte d'Azur en premier vœu d'affectation,
- OU
- * de permettre à l'encadrant.e du projet post-doctoral de déposer un dossier d'ERC dans les deux années suivant le recrutement.

L'appel est doté pour permettre le financement de 10 contrats.

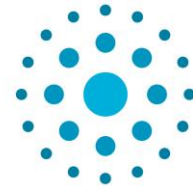
Toutes les disciplines et toutes les thématiques sont concernées.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le candidat, la candidate doit être titulaire d'un doctorat d'université ou PhD (dénomination internationale du doctorat) ; la thèse doit être soutenue au moment du dépôt du dossier.
- Le candidat, la candidate ne doit pas avoir soutenu sa thèse de doctorat depuis plus de 4 ans à la date de clôture des candidatures : la thèse soit donc avoir été soutenue après le 30 avril 2017¹.
- L'encadrant.e doit posséder l'Habilitation à Diriger les Recherches.

¹ Ce délai maximum de 4 ans peut être révisé et rallongé dans divers cas classiquement reconnus tels que la prise en compte d'un congé maternité (décompté à 100%), d'un congé parental (décompté à 50%), d'un congé maladie de plus de 3 mois, et de certains autres cas de figure qui seront évalués sur demande argumentée.



ARTICLE 2 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- Adéquation aux objectifs de l'appel d'offre.
- Qualité du CV du candidat ou de la candidate (diplômes, publications, crédibilité du plan de carrière).
- Qualité scientifique du projet présenté (importance de la question, originalité, faisabilité technique prenant en compte la durée du contrat).
- Adéquation du laboratoire d'accueil à la réalisation du projet de recherche.
- Qualité du laboratoire d'accueil et du CV de l'encadrant.e (publications, environnement scientifique et technique ...).
- Dans le cas des projets visant à préparer une candidature au concours CR d'un EPST, l'adéquation du projet avec les programmes stratégiques de l'Idex sera considérée favorablement (voir liste en annexe).

ARTICLE 3 – DURÉE

La durée du financement sera de 12 mois, renouvelable 1 fois.

ARTICLE 4 – NON CUMUL

Ces bourses individuelles ne sont pas cumulables avec d'autres financements.

Les candidat.e.s ayant formulé des demandes auprès d'autres organismes pour la même période doivent, en cas d'obtention, faire connaître le plus rapidement possible leur choix à Université Côte d'Azur. Si leur choix ne se porte pas sur la présente offre, le bénéfice du financement ne pourra être reporté. Cette aide individuelle bénéficiera à un.e autre candidat.e, classé.e en liste complémentaire.

ARTICLE 5 – CHANGEMENT DE SITUATION

Si le recrutement dans un organisme intervient pendant la période de versement du financement, il appartient au post-doctorant ou à la post-doctorante de le notifier par écrit à Université Côte d'Azur ; il lui appartient de manière générale de notifier tout changement de situation administrative.

ARTICLE 6 – RAPPORT D'ACTIVITÉ

Au terme de la première année de financement, un rapport d'activité devra impérativement être remis au bureau IDEX avant renouvellement du contrat pour la 2nde année.

ARTICLE 7- PUBLICATIONS

Les publications correspondant au projet devront mentionner l'origine du soutien financier sous forme de remerciements standards à l'ANR et être signées de la signature commune d'Université Côte d'Azur. Un exemplaire de chacune des publications sera déposé sur la collection HAL-UCA.



ARTICLE 8 – COMITÉ DE SÉLECTION

Un comité de sélection *ad hoc* sera constitué avec l'aide des Ecoles Universitaires de Recherche ; il sera présidé par un Directeur/une Directrice de Programme UCA^{JEDI}.

Ce comité sera chargé d'apprécier et classer les dossiers qui lui seront remis.

Il pourra se faire assister en tant que de besoin par des spécialistes qui pourront rendre un avis éclairé sur chaque dossier.

Il transmettra son avis au bureau de l'Idex qui arbitrera en dernière instance le classement définitif des candidats et les attributions de bourses.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET DE FINANCEMENT

- Contrats à durée déterminée avec prise d'effet au plus tard au 31 janvier 2022,
- L'employeur sera Université Côte d'Azur,
- Il est nécessaire de résider à proximité du laboratoire d'accueil pendant la durée du contrat postdoctoral,
- Le montant du salaire brut mensuel approximatif sera de 3200 euros,
- Il s'agit d'un CDD recherche à temps plein, le cumul d'activité ne sera pas autorisé.

ARTICLE 10 – LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

Concernant le candidat ou la candidate

- Lettre de motivation expliquant les raisons du choix du laboratoire d'accueil,
- Curriculum vitae complet,
- Liste des publications,
- Lettre de recommandation du directeur du laboratoire d'origine.

NB : pour les publications en révision ou sous presse, joindre abstract et réponse de l'éditeur.

Concernant le projet de recherche

- Présentation de 6 pages maximum incluant la bibliographie et précisant la faisabilité et les étapes clés du projet et adéquation avec le projet de l'équipe ou du laboratoire accueillant,
- Résumé du projet en une demi-page.

Concernant le positionnement stratégique de la candidature

- Lettre d'engagement du candidat ou de la candidate à postuler dans l'année suivant son recrutement sur poste de chargé de recherche d'un EPST en positionnant son laboratoire d'accueil Université Côte d'Azur en premier vœu d'affectation

OU

- Lettre d'engagement de l'encadrant.e à déposer dans les deux ans un dossier pour l'obtention d'une bourse ERC et expliquant en quoi l'attribution d'un contrat post-doctoral sera un soutien fort à cette candidature.



UCA J.E.D.I.
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



Concernant le laboratoire d'accueil

- Lettre de recommandation du directeur du laboratoire ou de l'équipe qui aura la responsabilité d'accueillir le post-doctorant ou la post-doctorante,
- Liste des principales publications de l'équipe et/ou de l'encadrant.e au cours des 3 dernières années.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDÉRATION

ARTICLE 11 – CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- Début février 2021 : lancement de l'appel à candidature
- 30 avril 2021 : date limite d'envoi des dossiers
- 30 juin 2021 : notification des résultats
- 31 janvier 2022 : date limite pour la prise de fonction.

Aucune expertise ne sera communiquée à l'issue du processus de sélection.

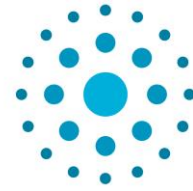
ARTICLE 12 – MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être déposés par l'encadrant.e sur la plateforme Nuxéo de gestion des appels à projets UCA^{JEDI} : https://nuxeo.univ-cotedazur.fr/nuxeo/nxdoc/default/96b9e75d-96a3-471a-a3e6-c6dbf228ffcc/view_documents

L'ensemble des documents demandés doivent être rassemblés et **concaténés dans un seul fichier PDF** dénommé selon le schéma : NOMcandidat-Prénomcandidat-postdocUCA-2021



UCA J.E.D.I.
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



ANNEXE : Liste des Programmes Stratégiques IDEX

- Quantique
- Biocontrôle
- Astrophysique
- Ageing
- Arts Sciences Culture
- Tourisme
- Défis socio-environnementaux
- Risques en territoire Méditerranée
- Santé numérique